

Après un an de mandat, pour diverses raisons, notamment après un changement de majorité, une équipe municipale peut vouloir obtenir un éclairage extérieur, technique et neutre sur l'état de la commune, son organisation et ses choix. Cette analyse lui donnera une base solide pour construire efficacement la suite de sa mandature.

INTERVENANTS

L'audit se fait à partir du croisement de deux approches complémentaires : Celle d'un DGS pour la partie financière réglementaire et institutionnelle et celle d'un consultant d'entreprise pour l'application de logiques organisationnelles.

CIBLE

- ✓ Petites et moyennes communes

MODALITÉS

Durée de l'action :

En fonction de la taille de la commune.

Généralement, entre 2 et 3 semaines.

Rédaction d'un rapport écrit destiné à être lu par tous

TARIF

En fonction de la taille de la commune et du choix des axes de travail.. Généralement, de 6.000 à 13.000 euros, souvent compensés par de nouvelles économies.

PROGRAMME d'INTERVENTION : LES AXES

Audit et réorganisation des services administratifs et techniques

- Rationalisation et planification des tâches
- Refonte des postes de travail
- Gestion et développement des compétences
- Vérification de la sécurité
- Renouveau de la motivation des agents
- Franche amélioration de la prestation municipale

Recherche de la maîtrise des postes budgétaires dont la gestion de la dette

- État des finances
- Détection des marges de manœuvre et du potentiel d'amélioration
- Analyse de la dette et des perspectives acceptables

Analyse rétrospective et prospective de la fiscalité

- Détection des points forts et des points faibles de la fiscalité actuelle
- Détection des possibilités de modifications ou d'arbitrages,
- Appréciation de l'impact sur les usagers
- Détermination de la communication sur ces changements

État du personnel

- Organigramme général des services
- Analyse des situations individuelles et statutaires
- Analyse et préconisations sur le régime indemnitaire

Création d'un plan quinquennal d'investissement

- Raisonner et décider sur l'ensemble de la mandature
- Apprécier l'état du patrimoine
- Déterminer les priorités
- Communiquer sur ce plan quinquennal

État des marchés publics

- Vérification du strict respect de la réglementation sur les dossiers en cours ou clos récemment
- Correction des insuffisances et des erreurs sur la définition des besoins
- Vérification de la parfaite séparation des rôles de chacun